

Année 2018

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°983
SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2018**

La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Nicolas DAINVILLE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Nicolas Dainville, Olivier de La Faire, Clarisse Demont, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Élisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Élodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Marie-Hélène Aubert (pouvoir à Catherine Arenou), Alexandre Joly (pouvoir à Nicole Bristol), Michel Laugier (pouvoir à Laurence Trochu) Olivier Lebrun (pouvoir à Ghislain Fournier), Karl Olive (pouvoir à Jean-François Raynal).

Adoption du compte rendu analytique n° 982 du 30 mars 2018

Le Conseil départemental adopte à l'unanimité le compte rendu analytique n°982 du 30 mars 2018.

Communications de Monsieur le Président du Conseil départemental

M. LE PRÉSIDENT – En application du Code général des Collectivités territoriales, la délibération d'approbation des comptes administratifs 2017 doit être signée par tous les élus présents à la séance au cours de laquelle il est procédé à son adoption. C'est pourquoi un document sera soumis à votre signature pendant la séance pour attester de votre présence lors de l'examen de ce dossier.

La liste des marchés à procédure adaptée vous a été déposée sur table et n'appelle pas de commentaire.

Valeur faciale des titres restaurant alloués aux agents du département des Yvelines

Guy MULLER, *rapporteur* – Il s'agit d'une simple régularisation à la demande du payeur du Département pour mentionner explicitement la valeur faciale des tickets restaurant (7,5 euros). La prise en charge par le Département est inchangée et s'élève à 60 % de cette valeur, soit 4,5 euros et cette décision n'engendre aucune incidence financière.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 1-5792 est adoptée à l'unanimité.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2017 et affectation des résultats 2017

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le compte administratif 2017 confirme une situation financière très solide, avec des indicateurs de solvabilité et d'épargne au vert. On constate la concrétisation de la mise en œuvre des orientations financières choisies par le Département : une maîtrise optimisée des dépenses de fonctionnement (-1,7 million d'euros soit -0,2 % par rapport à 2016) et des investissements en forte hausse.

Synthèse des résultats

Le résultat est excédentaire de 193,8 millions d'euros (contre 110,3 millions d'euros en 2016). Il est excédentaire de 272,2 millions d'euros en fonctionnement, avec un résultat de l'exercice de 161,9 millions d'euros (versus 149 millions d'euros en 2016 et un résultat déficitaire de -10 millions d'euros en 2015), un report de résultats des années précédentes de 110,3 millions d'euros et un solde des restes à réaliser de l'année de -6 millions d'euros. On constate un déficit de -78,4 millions d'euros en investissement. En tenant compte de l'intégration des résultats de la régie Yvelines Numérique (+07 millions d'euros), le résultat de clôture s'élève ainsi à 194,5 millions d'euros.

Grands équilibres 2017

La comparaison 2014, 2015, 2016 et 2017 de l'épargne brute montre la capacité d'autofinancement et d'investissement du Département. Après une capacité quasiment réduite à néant en 2014 (61,5 millions d'euros) et 2015 (85,9 millions d'euros), on constate les effets positifs des décisions fiscales sur l'épargne brute 2016 et 2017 (279,3 millions d'euros) qui ont permis de restaurer la capacité d'autofinancement du Département.

La couverture de la dotation aux amortissements nette par l'épargne brute progresse également, passant de 0,9 en 2015 à 2,6 en 2016 et à 3 en 2017, ce qui signifie que le

Département a une capacité d'investissement trois fois supérieure à la nécessité de renouvellement ou d'entretien de son patrimoine matériel.

Réalisations en fonctionnement 2017

La hausse des recettes réelles de fonctionnement est sensible (+ 5,8 %, soit + 68,6 millions d'euros) par rapport à 2017. Elles s'établissent à 1,240 milliard d'euros, essentiellement grâce à la hausse des recettes fiscales de + 78,8 millions d'euros, dont :

- + 45,4 millions d'euros de D.M.T.O. (plus élevé que les prévisions du BP), qui s'établissent à 356,7 millions d'euros (un plafond a toutefois été atteint en 2017) ;
- +10,8 millions d'euros de C.V.A.E. qui s'établit à 225,5 millions d'euros ;
- + 5,1 millions d'euros pour le T.F.P.B., qui s'établit à 325,6 millions d'euros.

De telles hausses de D.M.T.O. et de C.V.A.E. n'étaient pas attendues. On note également une recette exceptionnelle de + 23,8 millions d'euros sur la cession du réseau T.H.D. Ces éléments ont permis de compenser la nouvelle baisse des dotations de l'État de - 37,1 millions d'euros en 2017 (soit un total de 130 millions d'euros de dotations perdus sur quatre années). Les dotations de l'État semblent stabilisées et ne diminuent plus. Il est à noter que sur le premier semestre 2018, 122 millions d'euros de recettes ont été enregistrés sur les D.M.T.O., contre 128 millions d'euros au cours du premier semestre 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stabilisées (- 0,2 %) et s'élèvent à 961,4 millions d'euros, alors que l'État impose des maxima d'augmentation aux départements. Toutefois, si l'on enlève les provisions pour péréquation, on constate une augmentation naturelle de certains postes de l'ordre de 4 %. Les principales hausses sont :

- Les opérations liées à l'application du règlement budgétaire et financier (+ 2,3 %) : effets des écritures de rattachement à l'exercice sur l'action sociale (+ 17,5 millions d'euros) entre 2016 et 2017, mise en place de provisions (créances douteuses, indus R.S.A., Compte Épargne Temps) pour + 4,7 millions d'euros,
- La masse salariale, qui évolue de 0,9 % : effet prix du G.V.T. et de l'impact sur une année pleine du P.P.C.R., embauche de C.U.I. pour + 2,7 millions d'euros compensés pour partie par une baisse des dépenses d'intérimaires (- 1,1 million d'euros) et par la limitation du R.S.A. (environ 3,9 millions d'euros sur deux ans) et enfin renforcement des équipes consacrées aux Territoires d'Action Départementale et de l'expertise financière, informatique, développement territorial (+ 1,8 million d'euros).
- La reprise en gestion directe par le Département des dépenses de fluides, de maintenance et d'interventions dans les collèges, ce qui réduit en parallèle la dotation des collèges (+ 4,9 millions d'euros)

420 C.U.I. ont été signés en 2017 dont 190 pour les collèges, ce qui a permis de diminuer l'enveloppe consacrée aux intérimaires et de réaliser une économie de 9 000 euros par bénéficiaire de R.S.A.

Les Yvelines sont vertueuses dans la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement comparées aux autres départements de la région parisienne, avec 674 euros par habitant (1 140 euros pour la Seine-Saint-Denis, soit + 69 %). Le Département des Yvelines a poursuivi ses actions visant à réduire ses dépenses de fonctionnement, entre 2015 et 2017.

Les principales baisses de dépenses sont :

- Modes de garde (suppression des aides aux crèches, car ne relevant pas de la compétence du Département) - 16,3 millions d'euros ;
- Enfance : - 7,8 millions d'euros essentiellement sur la réduction des coûts de placement de l'aide sociale à l'enfance avec le développement de modes d'hébergement moins onéreux et plus adaptés ;
- Transports : - 5,6 millions d'euros par la suppression de l'aide directe au transport des lycéens non boursiers ;
- Ressources Humaines : -1,6 million d'euros (intérim pour les agents des collèges) ;
- C.H.L.-C.G.L. (-0,9 million d'euros), flotte automobile (- 0,5 million d'euros) et tourisme (- 2 millions d'euros).

La répartition des dépenses de fonctionnement montre qu'elles sont majoritairement consacrées à la solidarité et à l'action sociale (629,4 millions d'euros soit 69 % des dépenses), à l'éducation, la formation, la jeunesse, la culture et le sport (147,7 millions d'euros, soit 16 % des dépenses), au développement et à l'attractivité territoriale (71 millions d'euros soit 8 % des dépenses) et enfin à la gestion publique départementale (69,3 millions d'euros soit 8 % des dépenses). Le Département a réussi à contenir, dans les dépenses de fonctionnement, les A.I.S. à 60 % du budget initialement prévu et qui représentent 130 millions d'euros en 2017. Notre modification des *modus operandi* sur les dépenses sociales a joué favorablement.

Réalisations en investissement 2017

Les dépenses d'investissement sont en forte hausse (+ 102 millions d'euros, + 48,8 %) grâce à la politique d'autofinancement menée par le Département, car les recettes d'investissement ne progressent que de 16,5 millions d'euros. Ces dépenses réelles d'investissement ont notamment bénéficié :

- Aux routes et transports pour 102, 8 millions d'euros (+ 19,4 millions d'euros par rapport à 2016) ;
- Au développement et l'attractivité territoriale (communes et E.P.C.I.) pour 74,3 millions d'euros (+ 35,5 millions) ;

- Aux collèges et à l'enseignement, pour 48,5 millions d'euros (+ 10,9 millions d'euros) ;
- À la solidarité et à l'action sociale pour 9,6 millions d'euros (- 1,5 million d'euros) ;
- À l'éducation, la sécurité, la culture et le sport pour 7,1 millions d'euros (- 0,3 million d'euros) ;
- À la gestion publique départementale (bâtiments du Département) pour 26,7 millions d'euros (+ 12,4 millions d'euros correspondant à l'acquisition de Campus aux Mureaux, les travaux et l'aménagement du bâtiment Alpha à Guyancourt.

Le taux de réalisation est de 75 % : il existe toujours un décalage sur la réalisation des investissements, mais le taux est en légère amélioration.

Comment sont financés ces investissements ? Le niveau de la dette est très bas (249 euros par habitant en fin d'année 2017) : seuls les Hauts-de-Seine, grâce à la richesse fiscale de leurs bases, font mieux que les Yvelines parmi les départements franciliens. La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise connaissent un taux d'endettement d'environ 3,5 fois plus important que celui des Yvelines. Les Yvelines ont une des dettes les plus basses de France.

La Capacité de Désentèment du Département s'améliore sensiblement et s'établit désormais à 1,3 année d'épargne brute (versus 3,9 années en 2015). Celle de Seine-Saint-Denis se situe à 14 années. La part de l'autofinancement dans les investissements a été de 88,5 % en 2017 et a permis de contenir la dette au niveau qui vient d'être indiqué.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

LE PRÉSIDENT – Je remercie Laurent RICHARD et tous les collaborateurs qui ont participé à l'élaboration du compte administratif et ont préparé le compte rendu. Je vous invite à intervenir si vous le souhaitez. M. VANDEWALLE, vous ne souhaitez pas intervenir ?

Yves VANDEWALLE – Les finances se portent bien, je n'ai donc pas de remarque.

LE PRÉSIDENT – La loi m'oblige à sortir au moment du vote et à céder la présidence à Pierre FOND le temps du vote. Je souligne la bonne situation des finances du Département, qui a connu des années plus difficiles. Cette situation ne résulte pas d'un miracle. Afin de bénéficier des meilleures conditions de prêts possible, nous avons demandé à l'agence de notation Standard & Poor's d'auditer les comptes du Département qui nous a accordé la note maximum. Elle est inférieure à ce que nous espérions, car aucune collectivité ne peut avoir une note supérieure à celle de l'État, mais aurait dû être supérieure à celle qui lui a été attribuée.

Nous démontrons à cette occasion que le fait d'avoir des finances en bonne santé ne nous incite pas à les dépenser inconsidérément. Je citerai l'exemple des conditions matérielles de travail de nos collaborateurs. Nous allons faire entrer des recettes supplémentaires tout en permettant aux collaborateurs de se regrouper dans un lieu unique qu'est le bâtiment Alpha, en leur proposant une qualité de vie au travail appréciable. Je souligne la bonne tenue fiscale de notre Département, malgré le fait que la dynamique de notre C.V.A. repart vers la Région dont nous attendons encore un retour, et malgré la péréquation. Il ne faut pas penser que la situation restera indéfiniment bonne : le niveau des D.M.T.O. est historique et ne pourra que diminuer (il a baissé de 9 % depuis un mois). Il existe également des débats autour de la disparition de la taxe d'habitation, avec la tentation de réaliser un grand chamboulement de la fiscalité locale. Le rapport BUR-RICHARD propose notamment de nationaliser les D.M.T.O., dans l'idée de réaliser une péréquation. Nous mettons en œuvre au sein de l'assemblée des Départements de France une péréquation volontaire. Verser nos D.M.T.O. au puits sans fond du budget de l'État – qui est à 30 % de déficit - signifie que nous ne les reverrons jamais dans le Département. Les compensations d'A.I.S. n'en seraient pas améliorées pour autant. Nous avons déjà engagé une réflexion, tant à l'échelle régionale, avec les six autres départements franciliens, qu'à l'échelle nationale, sur une péréquation horizontale. Celle-ci consisterait à verser une partie de nos excédents de D.M.T.O. sur des projets d'autres départements, à condition qu'il s'agisse de projets d'investissement. Le drame de la péréquation mise en œuvre par l'État entre départements est que nous reverrons au budget général, ce qui débouche par exemple sur une Seine-Saint-Denis où la dépense de fonctionnement par habitant est quasiment le double de celle du département des Yvelines. Les Yvelines sont sans doute plus riches, mais surtout mieux gérées que la Seine-Saint-Denis. Il est anormal que les Yvelines continuent à tenir leurs dépenses de fonctionnement pour alimenter celles des autres départements. Il est toutefois logique que la solidarité joue lorsqu'il existe des nécessités d'équipement particulières. La baisse de la fiscalité et l'augmentation de la péréquation sont une menace sur notre situation budgétaire, surtout si elle se fait sous l'égide de l'État.

En attendant, à la rentrée, je proposerai que ces excédents soient retournés aux communes. Nous relancerons de grands programmes d'aides exceptionnelles aux communes. J'évoquerai en fin de séance le maintien de la pression sur le principe de fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec la mise en commun de décisions nouvelles. Les Hauts-de-Seine distribuent aux collégiens un Pass Education remarquable, car il offre un accès culturel et sportif aux collégiens, aide les familles et irrigue le tissu associatif.

Ce compte administratif est une bonne nouvelle, à prendre avec prudence dans le contexte de la situation des finances de l'État et des autres départements. En attendant, nous nous tournons vers les communes et les intercommunalités pour faire profiter nos concitoyens de ces excédents.

Je cède temporairement la présidence au premier Vice-président, Pierre FOND, afin de procéder au vote du compte administratif.

Pierre BEDIER quitte la séance à 10 heures 22 avant l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017.

Pierre FOND – Je vous propose d'adopter le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et la proposition d'affectation du résultat.

Le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et la proposition d'affectation du résultat sont adoptés à l'unanimité.

Pierre BEDIER rejoint la séance à 10 heures 23.

La délibération 1-5768 est adoptée à l'unanimité.

Budget supplémentaire 2018

Laurent RICHARD, *rapporteur* – Le résultat reporté en fonctionnement de 193,8 millions d'euros permet de réaliser un virement d'équilibre de la section de fonctionnement de 173,5 millions d'euros. Le premier ajustement va à la baisse de la variable d'équilibre qu'est l'emprunt, que nous estimons au moment du budget primitif. Le niveau d'emprunt prévisionnel fixé à 142 millions d'euros est ainsi ramené à 37,1 millions d'euros. Sur ce montant, il est probable que seuls 20 millions d'euros seront empruntés. Nous avons par opportunité saisi des contrats de prêts de la Caisse des Dépôts dans des conditions avantageuses. Pour le reste, compte tenu des décalages de certains projets, le Département n'aura pas à emprunter pour les financer.

Quelques ajustements de fonctionnement sont proposés. En termes de recettes tout d'abord, on note une baisse des recettes de fiscalité pour – 7,8 millions d'euros (- 0,3 million d'euros relatifs aux produits de la taxe foncière, - 4,2 millions d'euros relatifs aux produits de la C.V.A.E. en raison de l'arrêt de la centrale E.D.F. de Porcheville). Les autres ajustements de fonctionnement sont limités : + 0,5 million d'euros concernent des dotations aux provisions et + 0,7 million d'euros de reprise de provision liée à la régie Yvelines Numériques.

Plusieurs ajustements de dépenses de fonctionnement sont également proposés. Ils concernent :

- Le R.S.A. : + 5 millions d'euros, car on constate au premier semestre 2018 une augmentation de 3,4 % versus le premier semestre 2017. le niveau de RSA reste toutefois inférieur à celui de 2016 ;
- Le F.S.L. (+ 1,1 million d'euros) ;
- Les frais de séjour des M.N.A. (+ 0,9 million d'euros) après une forte baisse ;
- La Communication (+ 0,6 million d'euros), car trois campagnes de communication ont été lancées ; « on dit non à la disparition des départements », « grande métropole » et la « Ryder Cup » ;
- Les subventions aux communes pour + 0,3 million d'euros, en lien avec le financement des championnats de France de cyclisme ;
- D'autres ajustements pour 0,8 million d'euros.

Les principaux ajustements de recettes d'investissements concernent les opérations d'ordre, pour + 1,4 million d'euros et la coopération internationale pour 0,1 million d'euros.

Concernant les ajustements de dépenses d'investissements :

- L'acquisition de l'immeuble Alpha : il s'agit du principal ajustement de dépenses, qui n'avait pas été anticipée. Le Département a décidé de l'acquérir grâce à un droit de préemption transféré par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le Département peut exercer son droit de préemption à hauteur de 31 millions d'euros (au lieu de 33,9 millions d'euros) grâce à l'exonération des droits de mutation. Cette acquisition permet de réaliser un gain de 2 millions d'euros par an et d'économiser 20 millions d'euros sur les 30 années à venir. Le Département avait prévu de rester locataire pendant 6 ans dans ce bâtiment avant de retourner à Mermoz. Les dépenses de fonctionnement passent donc en dépenses d'investissement. Le financement de cet investissement peut être en partie compensé par des cessions d'actifs pour plus de 60 millions d'euros ;
- La subvention SNCF pour le lot 3 d'Éole, qui n'était pas connue au moment du BP ;
- L'acquisition du terrain des Marronniers pour 5,8 millions d'euros pour l'École des Mines (en anticipation de 2019) ;
- Les collèges bénéficient de 2,5 millions d'euros supplémentaires de dépenses d'investissement, en anticipation sur leur plan pluriannuel d'investissement ;
- L'aide aux communes bénéficie d'un ajustement de dépenses de + 1,3 million d'euros pour la valorisation et la restauration du patrimoine ;
- Les locaux T.A.D. d'Yvelines Accueil, pour 1,2 million d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Avez-vous des demandes d'intervention ?

Yves VANDEWALLE – Quel est le montant de la campagne de communication de la Ryder Cup ?

LE PRÉSIDENT - Voici trois ans, nous avons voté à l'unanimité une somme de 700 000 euros pour cet événement. La Ryder Cup est le premier événement golfique du monde. Saint-Quentin-en-Yvelines est très impliqué, car il s'agit d'une belle opportunité. La logique a été la même que celle appliquée en faveur du vélodrome, proposé par Franck Borotra, car ces projets sont autant de moyens de favoriser celui de la ligne 18. Outre les 700 000 euros versés comme participation à l'organisation de la Ryder Cup, nous permettant d'en être partenaires, nous avons versé 200 000 euros au titre des dépenses de communication, afin de pouvoir utiliser ce partenariat. Le détail de ces dépenses sera apporté. Ces opérations d'envergure nécessitent de

dépenser de l'argent. Les Yvelines accueilleront les épreuves de cyclisme, d'équitation et de golf des J.O. 2024.

La délibération 1-5767 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Je vous invite à présent à voter la clôture d'autorisation de programmes 2018.

Le Conseil départemental émet un avis favorable à l'unanimité sur la clôture d'autorisation de programmes 2018.

Mise en œuvre de la Plateforme Interdépartementale 78-92 sur le site de Bécheville

Hélène BRIOIX-FEUCHET, *rapporteur* – Dans la continuité de la délibération 5755 votée le 30 mars dernier, cette délibération a pour objectif de solliciter une approbation sur les termes de la convention passée entre les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines concernant la mise en œuvre de la plateforme interdépartementale sur le site de Bécheville aux Mureaux. L'autorisation de programme relative à la Direction de l'Action sociale s'élève à hauteur de 11 millions d'euros, à hauteur de 3,667 millions d'euros en 2019 et 7,333 millions d'euros en 2020. Celle relative à la Direction de l'Ingénierie Foncière et Immobilière prévoit 6,260 millions d'euros, à hauteur de 118 000 euros en 2018, 5,882 millions d'euros en 2019 et 260 000 euros en 2020. Enfin, l'autorisation de programme liée à la Direction des mobilités pour les travaux de voirie nécessaires s'élève à 2 millions d'euros : 50 000 euros en 2018 et 975 000 euros en 2019 et 2020.

Le présent rapport témoigne de la volonté des Conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine de mener une politique volontariste en faveur des adultes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) et des adultes avec handicap psychique. Il est urgent de répondre aux aspirations de nos concitoyens de trouver des places à proximité de leur lieu de vie, pour leur proposer des solutions adaptées, sans qu'elles soient dans l'obligation de s'exiler en Belgique. Ainsi, nos deux Départements et l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) se sont lancés dans l'émergence d'une plateforme interdépartementale proposant des modalités d'accompagnement diversifiées et adaptées, dans une démarche de parcours.

Notre ambition consiste à diversifier l'offre sur nos deux territoires, en mutualisant nos moyens, et en s'engageant dans une « Réponse Accompagnée Pour Tous », Le projet de schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, qui sera soumis à votre Assemblée en septembre prochain, prévoit ainsi une diversification des réponses aux besoins des Yvelinois et Hauts-séquanais, qui ira de l'habitat inclusif à la création d'unités spécifiques pour personnes handicapées vieillissantes en E.H.P.A.D.

La plateforme interdépartementale proposera une offre de 158 places, réparties à parts égales entre les deux départements :

- 50 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) dédiées aux personnes en situation de handicap psychique ;
- 66 places de Foyer d'Accueil Médicalisé (F.A.M.) dédiées aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme dont 4 places d'unité renforcée de transition ;
- 42 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (S.A.M.S.A.H.) ;
- 2 pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), un dans chaque Département.

L'appel à projets lancé le 18 mai 2017 a retenu la Fondation des Amis de l'Atelier comme futur gestionnaire avec une ouverture prévue pour la fin 2020.

La plateforme sera implantée sur le site de Bécheville du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan les Mureaux dont l'acquisition sera réalisée par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F.) et rétrocédée au Département. Le foncier sera mis à disposition du gestionnaire par la conclusion d'un bail emphytéotique administratif. Au terme dudit bail, le département des Yvelines redeviendra propriétaire de l'ensemble du site.

Cette convention a pour ambition de concrétiser la collaboration entre les deux Départements et de mettre en œuvre ce projet de grande envergure avec un effort conséquent partagé en matière de financement et une harmonisation des modalités financières et des documents contractuels qui devront être élaborés.

Au niveau du financement de l'investissement, le projet de convention prévoit la répartition du coût global de l'opération estimé à ce jour à 30,7 millions d'euros, répartis à hauteur de 64 % pour le département des Yvelines (propriétaire) et 36 % pour le département des Hauts-de-Seine. La participation du Conseil départemental des Yvelines se porte à 11 millions d'euros, tout comme celle des Hauts-de-Seine (la différence est consacrée à l'acquisition du foncier et aux travaux de voirie) avec le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle auquel le projet pourra prétendre. Cette subvention d'investissement revêtira impérativement un caractère transférable et fera l'objet d'une reprise dans le budget de fonctionnement de la plateforme. Concernant la prise en charge des bénéficiaires, le projet de convention prévoit des modalités communes de contrôle et de suivi du fonctionnement de la plateforme. Enfin, au niveau de la tarification de la plateforme, le projet de convention prévoit la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) entre les deux Départements, l'ARS et le gestionnaire.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission de l'Emploi, des Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5788 est adoptée à l'unanimité.

Convention de coopération entre les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la formation des assistants familiaux salariés des Hauts-de-Seine

Sonia BRAU, *rapporteur* – Il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention de coopération entre les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la formation des assistants familiaux salariés des Hauts-de-Seine. Cette action s'inscrit en cohérence avec les objectifs de coopération et de mutualisation des moyens des deux Départements et sera proposée par l'Institut de Formation sociale des Yvelines. Les recettes sont attendues à hauteur de 100 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5786 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Ces deux décisions s'inscrivent dans la continuité de notre volonté de poursuivre la fusion avec le Département des Hauts-de-Seine, actée voilà un an. Nous n'avons toujours pas de réponse de l'État. « *Qui ne dit mot consent* » : Il s'agit d'un proverbe, mais également d'une règle de droit, au moins en matière jurisprudentielle... nous avançons et d'autres propositions viendront bientôt.

Pierre FOND – En matière de mariage, le consentement des deux parties est demandé.

LE PRÉSIDENT – Après que les deux époux ont donné leur consentement, le maire ne prononce pas la phrase « *je déclare non-unies ces deux personnes* » ! Faute de maire, il s'agit d'un mariage par correspondance.

Programme départemental d'insertion 2018-2020. Pacte territorial d'insertion 2018-2020

Catherine ARENOU, *rapporteur* – Il s'agit de faire voter les orientations du programme départemental d'insertion 2018-2020. Pour réussir, il lui faut remplir un certain nombre de critères : connaître le public et ses besoins, le suivre, connaître les besoins des entreprises et des collectivités et enfin évaluer la politique. Le programme s'articule donc autour de 4 axes :

- Identifier les besoins et évaluer les parcours, en s'appuyant sur des observatoires et des systèmes de gestion. La plateforme Job 78 participera à cette identification des besoins et à l'évaluation ;
- Rendre employable les publics les plus éloignés de l'emploi : dans le cadre des parcours d'insertion et de montée en compétence, avec les partenaires de l'emploi et les associations, les institutions comme l'accompagnement par la C.A.F. des familles monoparentales ;
- Développer l'emploi de transition : emploi en contrat à durée déterminée d'insertion dans les structures d'insertion par l'activité parcours emploi

compétence (P.E.C.), contrat aidé alliant mise en situation professionnelle et parcours de formation qualifiante ;

- Développer l'emploi durable en entreprise et dans les collectivités : accompagnement au-delà de 6 mois des bénéficiaires du R.S.A. entrés dans un emploi plus définitif.

Le programme territorial se décline en fiches actions, qui sont la base des conventions triennales passées avec les associations porteuses de la déclinaison de l'insertion.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires sanitaires, familiales et sociales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 4-5787 est adoptée à l'unanimité.

Aide aux communes fusionnées

Olivier DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Conseil départemental des Yvelines considère que les élus locaux sont les plus à même d'organiser au mieux leurs territoires. À ce titre, il souhaite accompagner tant techniquement que financièrement les projets de fusion des communes, rendus possibles en 2010 et confortés en 2015 à la faveur de la loi NOTRe.

Au plan national, la loi de finances 2018 prévoit des incitations financières pour les communes nouvelles créées entre le 2 janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2019. La circulaire du 16 mars 2018 stipule ainsi que la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) des communes nouvelles sera stabilisée pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 150 000 habitants. Elles bénéficieront pendant trois ans :

- D'une dotation forfaitaire au moins égale à la somme des dotations forfaitaires des communes fusionnées l'année précédant leur fusion ;
- D'un bonus de dotation forfaitaire de 5 % ;
- De dotations de péréquation (D.S.U., D.S.R., D.N.P.) au moins égales à la somme des dotations des communes fusionnées l'année précédant leur fusion.

Au plan départemental, le Département soutient les initiatives portées par les collectivités locales, leur permettant d'optimiser leur organisation territoriale, dans un contexte de raréfaction des finances publiques. Dans les Yvelines, plusieurs projets de fusion de communes sont en cours de réflexion. Principalement situés en secteur urbain, ces projets concernent des communes de tailles variables : Saint-Germain-en-Laye, Marly, Fourqueux, Le Chesnay et Rocquencourt.

Pour y parvenir, le Conseil départemental créé un dispositif d'aide à l'ingénierie qui se définit comme suit :

- Un dispositif exceptionnel dédié aux groupes de communes limitrophes ayant engagé un processus de fusion ;

- Un dispositif destiné à financer : des études préalables à la fusion qu'elles soient techniques ou de concertation, des études relatives à l'organisation administrative et fonctionnelle de la nouvelle collectivité territoriale. Le bénéficiaire pourra solliciter l'aide du Département sur la base d'un programme d'études incluant des études préalables à la fusion et/ou des études intervenant après la création de la commune nouvelle ;
- Un effet levier de la subvention départementale avec un taux de subvention de 50 % et un plafond des dépenses subventionnables de 100 000 euros HT pour le programme d'études ;
- Le budget proposé pour ce dispositif est de 300 000 euros pour trois ans soit 100 000 euros par an. Cette enveloppe devrait permettre de financer une dizaine de programmes d'études.

Le dispositif est d'une durée limitée de 3 ans (juillet 2018 à juin 2021) pour une meilleure maîtrise du budget départemental et une évaluation de ses financements. Le nouveau dispositif est valable à compter du 1^{er} juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2021. A titre exceptionnel, toute commune ayant déjà engagé des études relatives à un projet de fusion en 2017 ou avant le 29 juin 2018 pourra solliciter ce dispositif. Par ailleurs, les communes rurales qui souhaitent s'engager dans un processus de fusion, mais qui disposent de peu de moyens d'ingénierie en interne, au-delà des aides financières du Département, pourront faire appel aux services de l'Agence d'Ingénierie Départementale IngenierY' afin de les accompagner dans ce processus.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Philippe BRILLAULT – Je vous remercie de ces propositions. La fusion des communes est un bon complément de mutualisation.

La délibération 5-5791 est adoptée à l'unanimité.

Plan départemental d'appui aux communes carencées : adoption du dispositif prévention – carence

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Le présent rapport concerne la création de nouvelles aides financières en faveur des organismes assurant la maîtrise d'ouvrage d'opérations de logements locatifs sociaux, dans le cadre du Dispositif « Prévention Carence » voté le 30 mars dernier qui s'inscrit dans le Plan départemental 2017-2025. Le département des Yvelines compte 19 communes carencées. Ce plan concerne également des projets montés par des communes déficitaires, ce qui amène le nombre de communes potentiellement concernées à 49. Au regard de l'objectif 2025, il manque 27 185 logements sociaux, dont 3 874 sur les communes carencées sur la période 2017-2019.

Le Dispositif « Prévention Carence » propose ainsi aux opérateurs de logements sociaux, deux types de subventions non cumulables :

- une subvention forfaitaire au logement portant sur toute opération de logement locatif social familial répondant à des critères généraux d'adéquation aux besoins et d'optimisation des droits à construire (2 000 euros par logement P.L.U.S. et 4000 euros par logement P.L.A.I. pour des opérations neuves et respectivement 3 000 euros et 6 000 euros pour des opérations réalisées en acquisition/amélioration) ;
- une subvention exceptionnelle d'équilibre, ciblée sur des projets particulièrement difficiles à monter, notamment dans des cas d'acquisition/amélioration. Seules les opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe par les bailleurs peuvent bénéficier de cette aide à l'équilibre.

Le montant global est de 20 millions d'euros sur la triennale 2017-2019.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Le Département fait une priorité de ce carencement, qui est un péril supplémentaire pour les communes yvelinoises. Cette « petite » délibération s'inscrit dans une politique plus large où le Département se positionne en tant que partenaire des communes et sera un acteur majeur pour les protéger des méfaits du carencement. Nos amis maires savent que nous ne reviendrons pas sur la loi S.R.U. À l'occasion d'une réunion à l'E.P.F.I.F. sur la gestion des 150 millions d'euros du fonds départemental, nous avons pu constater que certaines communes carencées ou en risque améliorent leur situation grâce à ce fonds. Cette politique très originale porte ses fruits. Le département des Yvelines est celui qui a le risque potentiel de communes carencées le plus important.

La délibération 5-5778 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 4 plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Je vous remercie Monsieur le Président de m'avoir attribué ce rôle gratifiant de messenger de bonnes nouvelles pour nos communes. Je me fais leur porte-parole et vous manifeste leur gratitude. À côté des contrats ruraux et des « Départemental Equipement », vous sont proposés aujourd'hui quatre plans d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants. Cette disposition a été prise en décembre 2017 et s'ajoute au contrat Yvelines Territoires pour une durée de deux ans. Elle vise à financer les investissements relatifs aux équipements et espaces publics des 16 plus grandes communes des Yvelines, dans un cadre négocié entre les communes et le Conseil départemental. Le plafond subventionnable est de 5 millions d'euros et le plancher de 2 millions d'euros. Les quatre plans d'aide sont tous subventionnés à 2,5 millions d'euros :

- Houilles : confortement de l'offre scolaire et réhabilitation du groupe scolaire Buisson-Bréjat-Kergomard et de l'école maternelle Victor Schoelcher ;

- Le Chesnay : restructuration d'équipements municipaux (aménagement d'un centre technique municipal, mise aux normes de la cuisine centrale et restructuration du tennis-club) ;
- Les Mureaux : construction d'un nouveau pôle Léo Lagrange, un grand équipement éducatif avec un montant prévisionnel de plus de 15 millions d'euros. La subvention départementale s'élève à 2,5 millions d'euros, à laquelle s'ajoutent 3,5 millions d'euros au titre du plan d'amorce yvelinois à la rénovation urbaine. Il reste une incertitude quant au bouclage du plan de financement de ce projet ;
- Mantes : projet de redynamisation du centre-ville via la requalification du square Brioussel Bourgeois, réaménagement du square Gabrielle d'Estrées, requalification du square du Château et reconnexion des berges au centre-ville ;

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

Sylvie D'ESTEVE – Je remercie le Conseil départemental pour la ville et le canton du Chesnay.

La délibération 6-5773 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Contrat Yvelines Territoires de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Il s'agit du premier contrat Yvelines Territoires. Ce principe approuvé en 2016 établit un nouveau mode de contractualisation avec les communautés urbaines d'agglomération et leurs communes de plus de 5 000 habitants. Ces financements exceptionnels visent des projets structurants. Leur objectif est de structurer la concrétisation de projets ambitieux, générateurs de progrès et d'évolution positive pour l'ensemble du territoire. Il semble que les communautés de communes et les EPCI, intimidées par les injonctions d'économies, ne développent pas suffisamment de projets ambitieux... L'EPCI Saint-Quentin-en-Yvelines est le premier à avoir conduit sa négociation avec le Conseil départemental et ses cinq communes les plus peuplées (Élancourt, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir et Trappes).

Un livret remis sur table présente les différents aspects de ce projet et son financement. Il s'étend sur 6 années et se décompose en deux tranches de trois ans. Les engagements financiers du Conseil départemental s'élèvent à 20,3 millions d'euros pour la première tranche. Parmi les différents axes figurent :

- Les J.O. de 2024 et les sites du vélodrome et du golf national. 6 disciplines olympiques seront accueillies sur cette communauté d'agglomération ;
- Le Numérique, avec l'ambition affichée d'être une terre d'innovation et de devenir la Silicone Valley de l'Ile-de-France ;

- Les mobilités et intermodalités, qui supposent une amélioration des transports routiers ou en commun sur la zone et des mobilités innovantes (métro aérien) ;
- L'aménagement urbain et le développement économique : programme de logements (P.R.I.O.R. Yvelines), densification, requalification de quartiers ;
- L'implantation de nouvelles entreprises : possibilité pour le Département d'investir dans de l'immobilier ou du foncier à vocation d'accueil d'entreprises ;
- Qualité de vie : 75 % des travailleurs de cette zone n'y habitent pas. Il est nécessaire d'améliorer la qualité de vie pour leur donner envie d'y rester. Cela nécessite un important travail sur l'environnement, les domaines culturels et sportifs, d'animation de la ville afin d'améliorer l'attractivité de ce territoire ;
- La rénovation urbaine et la politique de la ville : le Conseil départemental veut intervenir de manière ambitieuse sans attendre le nouveau programme national de renouvellement urbain, ni se limiter aux quartiers politiques de la ville. Le plan yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine s'inscrit dans cette démarche.

Toutes les villes ont voté, hormis Montigny-le-Bretonneux, qui votera le 24 septembre 2018.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

Nicolas DAINVILLE – Je salue la grande qualité du contrat Yvelines Territoires, qui accueillera les J.O. 2024 après la Ryder Cup, avec l'enjeu d'aménager un certain nombre de sites en équipement durable (vélodrome, colline d'Élancourt de 231 m dans un projet d'aménagement durable). Certains points très importants figurent dans ce contrat, notamment le pont de la Villedieu, aujourd'hui vétuste et point noir de la circulation sur ce territoire depuis de nombreuses années. Nous nous réjouissons de son doublement, qui améliorera également la sécurité des cyclistes et des piétons. Je mentionnerai le pôle gare de la Verrière, très important pour dynamiser la zone économique voisine. Enfin, je citerai le projet de transport innovant, Supraways (un téléphérique sur rail, semi-aérien). L'étude de faisabilité est lancée entre Montigny, Élancourt et Plaisir pour améliorer la desserte et l'accessibilité de la zone économique de haute qualité technologique. La veille, le conseil communautaire a voté favorablement ce contrat.

La délibération 6-5775 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de quatre "départemental Equipement" et adoption d'un avenant au contrat départemental de la commune de La Celle-Saint-Cloud

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Il s'agit du dispositif classique de soutien à l'équipement local concernant les villes dont la population est comprise entre 2 000 et 25 000 habitants. Quatre contrats sont proposés aujourd'hui, ainsi qu'un avenant :

- Magny-les-Hameaux : réalisation d'un groupe scolaire Louis Weiss ;

- Montfort-l'Amaury : réhabilitation d'une salle spectacle et aménagement d'un espace sportif ;
- Noisy-le-Roi : construction d'un multi-accueil ;
- Saint-Nom-la-Bretèche : aménagement des abords d'un pôle sportif, aménagement paysager, remise à niveau d'équipements pour la jeunesse ;
- Un avenant au contrat département de La Celle-Saint-Cloud qui éprouve des difficultés à réaliser les opérations prévues dans son contrat précédent et souhaite le modifier, pour la même subvention de 105 000 euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-5772 est adoptée à l'unanimité.

Approbation de 2 contrats ruraux et 1 prorogation

Marcelle GORGUES, *rapporteur* – Deux contrats ruraux vous sont proposés, ainsi qu'une prorogation :

- Bazainville : création d'un espace culturel, réhabilitation d'une salle polyvalente et réaménagement d'un parc de loisir, pour une subvention de 148 000 euros ;
- Drocourt : construction d'une cantine scolaire et d'une salle communale pour 111 000 euros ;
- Prorogation d'un an du contrat de Mareil-sur-Mauldre, qui doit achever les travaux sur la façade nord de l'église.

Ces contrats sont nombreux et représentent d'importants investissements : l'aide du Département est extrêmement importante pour les communes.

LE PRÉSIDENT – Les rapports précédents montrent bien que ces aides s'appuient sur la bonne santé financière du département des Yvelines, certes le résultat d'une conjoncture favorable, mais également d'une gestion rigoureuse. Le rapport de Standard & Poor's a mis en avant la qualité de la gouvernance du Département. Ses décisions lui permettent d'être ce partenaire puissant et apprécié des communes.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-5771 est adoptée à l'unanimité.

Politique agricole départementale 2018-2020

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter le cadre de la Politique agricole départementale pour la période 2018-2020. Elle s'articule autour de trois axes :

- Le maintien de l'agriculture yvelinoise : les Yvelines comptent 950 exploitations et 2 000 actifs agricoles, 9 maraîchers sur 10, 1 éleveur sur 2 et 1 céréalier sur 5 ont mis la clef sous la porte entre 2000 et 2010 ;
- Améliorer et développer la compétitivité des exploitations ;
- Soutenir les exploitations les plus fragiles face aux aléas climatiques.

Pour se faire, il vous est proposé de renouveler certains de nos dispositifs déjà en place, d'en adapter d'autres et d'en créer certains. L'enjeu est de taille, car il vise à maintenir nos exploitations agricoles qui façonnent véritablement les territoires ruraux, à assurer une agriculture solide, compétitive et de qualité dans un bassin francilien de 12 millions d'habitants de plus en plus exigeants quant à la qualité de leur alimentation. Par ailleurs, nous assistons à un changement de modèle agricole qui impose à un certain nombre de nos exploitations yvelinoises de revoir leur modèle. Cette politique agricole devrait nous outiller pour mieux les accompagner.

Les propositions sont les suivantes :

- Le renouvellement du dispositif départemental en faveur de l'agriculture, portant sur l'aide à l'acquisition de certains matériels agricoles, pour une dotation de 300 000 euros sur la période 2018-2020 ;
- Le renouvellement du dispositif de protection intégrée du blé, qui impliquerait de la part des agriculteurs un engagement pluriannuel avec le Département ;
- L'extension de la participation du Département au programme de développement rural de la Région mis en œuvre dans le cadre de la programmation 2014-2020 du F.E.A.D.E.R. En 2016, le Département des Yvelines avait participé au dispositif INVENT'IF (limitation des pollutions des eaux et lutte contre l'érosion des sols). Il est proposé d'étendre la participation du Département à deux autres dispositifs – P.R.I.M.V.A.I.R. (qui soutient l'investissement des exploitations spécialisées) et D.I.V.A.I.R. (qui soutient la diversification des exploitations, agricoles ou non) – selon des modalités qui seront examinées par l'Assemblée départementale au cours du deuxième semestre 2018 ;
- L'amélioration du dispositif « projets structurants en agriculture » qui deviendrait « projets agricoles d'intérêt local » : il vous est proposé d'adopter le nouveau règlement et de le doter de 75 000 euros pour 2018 ;
- Le renouvellement du financement d'organismes publics agricoles fournissant un soutien technique, économique, sanitaire et administratif aux exploitations (Chambre d'Agriculture, Maison de l'élevage, Groupement Régional de Défense Sanitaire d'Ile-de-France, Point Info Installation, service de Remplacement en agriculture d'Ile-de-France) pour une dotation de 135 000 euros par an ;
- La participation au cofinancement de L.E.A.D.E.R. : deux territoires sont identifiés Leader dans les Yvelines, ceux du plateau de Saclay et de Seine-Aval. Le Conseil départemental a voté au mois de mars à titre exceptionnel une subvention de 50 000 euros pour un certain nombre de projets. Il vous est

proposé fin 2018 d'examiner l'évaluation des réalisations 2018 et l'opportunité de renouveler ce soutien au dispositif L.E.A.D.E.R. ;

- La création d'un plan départemental d'indemnisation en cas de calamité climatique : sécheresse en 2011, gel en 2012, grêle en 2014, inondations en 2017 ont entraîné la mise en place de plans de financement départementaux exceptionnels. Afin d'être plus réactifs, il vous est proposé de créer un fonds d'indemnisation pour trois ans que nous pourrions mobiliser en cas de calamité climatique, à raison de 100 000 euros par an avec des modalités d'indemnisation fonction du nombre d'exploitations impactées et du volume des dégâts subis avec un plafond de 10 000 euros par exploitation et par aléa climatique.

Il vous est proposé de prendre acte de ces orientations de notre Politique agricole départementale et d'approuver les dispositions et leurs modalités de financement.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5776 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Cette politique est importante, car les Yvelines sont un grand département agricole. Avoir des départements agricoles est un des atouts d'une métropole élargie et représente une originalité et une force unique dans la compétition des métropoles mondiales. Cette délibération montre la qualité des relations nouées par le Département avec le monde agricole et ses représentants et plus particulièrement la Chambre d'agriculture régionale.

AFDEY : rapport annuel 2017 et perspectives 2018-2020

Alexandra ROSETTI, *rapporteur* – Cette délibération concerne l'A.F.D.E.Y., le programme d'action foncière pour un développement équilibré des Yvelines et qui a déjà fait l'objet de 3 avenants et qui est doté à ce jour de 152,6 millions d'euros. Il vous est proposé d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au titre de l'A.F.D.E.Y. en 2017, d'approuver les perspectives d'évolution des interventions foncières sur fonds A.F.D.E.Y., de valider un quatrième avenant pour bénéficier d'une enveloppe supplémentaire exceptionnelle de 70 millions d'euros et enfin de définir un nouveau membre au sein du comité stratégique territorial.

Le bilan des acquisitions foncières réalisées en 2017 par l'A.F.D.E.Y. représente un total de 39 millions d'euros (hors frais de portage) pour des terrains situés à Achères (plateforme multimodale de Port Seine Métropole Ouest), Les Clayes-sous-Bois (implantation du supercalculateur par l'entreprise ATOS), Davron (activité viticole), Poissy et Carrières-sous-Poissy, Triel-sur-Seine et Les Mureaux (développement résidentiel et économique). Ces opérations visent à anticiper un développement à long terme.

Le bilan des cessions réalisées en 2017 correspond à un montant de 12,3 millions d'euros, qui revient dans le fonds A.F.D.E.Y. : ancien campus E.D.F. aux Mureaux, terrain des Marronniers à Versailles-Satory (implantation de l'institut V.E.D.E.C.O.M.), fonciers dans le cadre de la Z.A.C. Centralité à Carrières-sous-Poissy. Les sommes reviennent dans le fonds A.F.D.E.Y. Trois promesses de cession ont été signées sur l'opération Centralité à Carrières-sous-Poissy pour 10 millions d'euros. Au total, le stock de promesses sur le fonds A.F.D.E.Y est de 24,137 millions d'euros.

Les perspectives d'évolution des interventions foncières sur fonds A.F.D.E.Y. identifient quatre thématiques d'intervention : la création d'une réserve foncière, l'accompagnement des projets urbains structurants (notamment pôles gares), l'appui au développement économique et le soutien aux communes carencées. Pour cette dernière thématique, il s'agit d'un nouveau mode d'intervention consistant à impulser, en collaboration avec l'État, l'E.P.F.I.F., les bailleurs sociaux et les communes concernées, une dynamique de production à même de répondre aux objectifs de la loi S.R.U., sur la triennale 2017-2019. Elle peut se traduire par l'achat d'immeubles confiés en gestion à des bailleurs sociaux. Deux modes de portage sont envisagés : le modèle circulaire (*revolving*) et le modèle basé sur la création de valeur type foncière (qui nécessite de mobiliser le fonds A.F.D.E.Y. sur de longues périodes).

Pour répondre aux ambitions du Département et aux perspectives d'évolution annoncées, un quatrième avenant est proposé afin d'abonder le fonds A.F.D.E.Y. à hauteur de 70 millions d'euros définis de la manière suivante, qui est prévisionnelle :

- Aménagement et développement, notamment autour des pôles gares : 15 millions d'euros ;
- Communes carencées, 15 millions d'euros ;
- Développement économique : 20 millions d'euros ;
- Interventions de type foncier : 20 millions d'euros.

Enfin, il vous est demandé de désigner un nouveau membre au sein du Comité stratégique territorial. Il est composé de 6 membres, dont 3 élus départementaux et trois élus de l'E.P.F.I.F. Michel LAUGIER ayant été élu Sénateur et Marie-Célie GUILLAUME ayant démissionné de son poste de Conseillère régionale, l'E.P.F.I.F. a procédé à la désignation de nouveaux représentants au sein du Comité stratégique territorial.

Les trois représentants de l'E.P.F.I.F. au sein du comité stratégique territorial sont :

- Madame Alexandra ROSETTI (co-présidente) ;
- Monsieur Jean-Noël AMADEI ;
- Monsieur Philippe TAUTOU.

Siégeant désormais en tant que représentante de l'E.P.F. Ile-de-France, il convient de me remplacer en tant que membre du Comité stratégique siégeant en qualité de représentant du Département des Yvelines.

Il vous est donc proposé de désigner Olivier DE LA FAIRE en tant que nouveau représentant du Département des Yvelines au sein du comité stratégique territorial, qui rejoindrait ainsi Messieurs Pierre BEDIER et Jean-François RAYNAL.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 5-5769 est adoptée à l'unanimité.

Olivier DE LA FAIRE – Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je souligne la puissance et la pertinence de ce dispositif très original, que nous devons de nouveau abonder en profitant des excédents dégagés.

PSG : Approbation du protocole d'accord relatif aux aménagements de la route départementale n°30 et aux cessions foncières liées

Josette JEAN, *rapporteur* – Il vous est proposé d'approuver le protocole d'accord relatif aux aménagements de la R.D. 30 et aux cessions foncières liées. Par délibération du 31 mars 2017, le Département s'est engagé en faveur de l'implantation du nouveau centre d'entraînement du Paris Saint-Germain (P.S.G.) sur le secteur dit des « Terrasses de Poncy », sis sur la Commune de Poissy. Conscients de l'intérêt de ce projet en termes de développement et d'attractivité pour les Yvelines, le département des Yvelines, la Commune de Poissy et la société du P.S.G. Training Center se sont rapprochés et ont signé le 19 avril 2017 un protocole d'accord afin de faciliter cette implantation. L'implantation de ce centre d'entraînement étant désormais entrée dans une phase d'obtention des autorisations administratives et réglementaires, il apparaît opportun pour le Département, gestionnaire du domaine public routier départemental et propriétaire foncier sur le secteur, d'anticiper les aménagements routiers sur la R.D. n°30 et les acquisitions foncières liées. Dans cette perspective, un projet de protocole d'accord a été formalisé entre le P.S.G. et les services du département des Yvelines permettant de définir les engagements et obligations de chacune des parties dans le cadre des aménagements de la R.D. 30, protocole qu'il vous est proposé d'approuver.

Ce centre est destiné à accueillir les équipes professionnelles masculines de football et de handball ainsi que la formation et préformation des joueurs du Paris Saint-Germain (PSG). Il comprend notamment un stade (entre 3 000 et 5 000 places), 17 terrains de football, des places de stationnement, un espace d'hébergement des joueurs et des jeunes de la formation, un bâtiment pour la scolarité des joueurs, des espaces de restauration et une surface commerciale à destination principalement sportive inférieure ou égale à 5 000 m².

Le Département anticipe les travaux qu'il devra réaliser ou autoriser en tant que gestionnaire du domaine public départemental.

En effet, pour permettre l'implantation du centre d'entraînement du PSG, il convient de :

- Réaliser un giratoire sur la R.D. 30, raccordé à la rue de Feucherolles, pour permettre une amélioration de la desserte du village d'Aigremont et la desserte du futur site du PSG à Poissy ;
- Créer une piste cyclable afin d'assurer une continuité des modes doux depuis la R.D. 113 ;
- Prolonger le fossé de récupération des eaux de ruissellement de manière à pouvoir absorber les ruissellements liés au giratoire.

Conformément à la délibération du Conseil départemental du 26 janvier 2018, le Département assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'ensemble des travaux sur la R.D. 30 pour un montant prévisionnel de 2,5 millions d'euros TTC.

La réalisation de ces aménagements est toutefois subordonnée aux acquisitions foncières liées. La maîtrise foncière des terrains est en effet une condition essentielle et déterminante de l'engagement du département des Yvelines à réaliser les travaux d'aménagement de la R.D. 30. Il est donc apparu opportun de formaliser les engagements et obligations de chacune des parties (P.S.G. et département des Yvelines) au sein d'un protocole d'accord, objet du présent rapport, afin d'anticiper et coordonner la réalisation des aménagements de la R.D. 30.

Dans le cadre de ce protocole, le P.S.G. s'engage à :

- Obtenir toutes les autorisations administratives et réglementaires nécessaires pour la réalisation de son projet dans le champ duquel entrent les travaux d'aménagement routiers de la R.D. 30 ;
- Céder le foncier nécessaire à la réalisation des différents aménagements de la R.D. 30 situés côté Poissy (prolongement du fossé et piste cyclable) à titre gratuit. Ce foncier, d'environ 2 400 m², est actuellement propriété du P.S.G. ;
- Céder au Département le foncier nécessaire à la réalisation des différents aménagements de la R.D. 30 situés côté Aigremont (soit environ 4 000 m²) pour un prix faisant référence en termes de prix agricoles, soit un prix maximum de 3,61 euros/m². L'objet de cet engagement est de recréer des références foncières agricoles viables, l'acquisition de foncier agricole sur le secteur des Terrasses de Poncy par le P.S.G. ayant créé une forte augmentation des prix fonciers agricoles du secteur. Il s'agit également de réaffirmer la volonté du Département de maintenir des prix fonciers agricoles sur ce secteur et sur l'ensemble de son territoire acceptables, pour permettre aux exploitants d'accéder à la propriété agricole. L'acquisition de ce foncier représentera un coût prévisionnel de 20 000 euros TTC.

Dans le cadre de ce protocole, le département des Yvelines s'engage à :

- Réaliser et financer les aménagements de la R.D. 30 permettant une amélioration de la desserte du village d'Aigremont et la desserte du futur site du P.S.G. à Poissy ;
- Mettre en place un comité de coordination des travaux permettant d'informer les parties sur l'avancement des travaux et coordonner les différents travaux sur le secteur, travaux de réalisation du centre d'entraînement pour le P.S.G. et travaux d'aménagements viaires pour le Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle l'importante image que donnera ce centre de formation P.S.G. Je précise que cette opération s'est faite en harmonie avec la profession agricole, spécialisée sur ce secteur en arboriculture, qui avait cessé son activité depuis 10 ou 15 ans. Ce projet est une opportunité pour eux. Je précise également que le Département ne subventionne pas le P.S.G. avec cette opération, mais anticipe un investissement nécessaire sur la R.D. 30. Enfin, je signale que le P.S.G. sera en retard d'un an et demi en raison du déplacement de la fourrière.

La délibération 5-5770 est adoptée à l'unanimité.

Déviations de la RD154 à Verneuil-sur-Seine et Vernouillet

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – Je vous conduis sur les terrains qui pourraient supporter la nouvelle déviation des communes de Verneuil et Vernouillet. Ce projet est important, car il démontre que si nous travaillons en bonne intelligence avec un certain nombre de partenaires, dont la Chambre d'Agriculture, voire les associations représentant les propriétaires terriens, nous aboutissons à de beaux résultats. Aujourd'hui, sur les 193 propriétaires de petites parcelles sur les 13 hectares nécessaires, plus de 72 % acceptent la négociation menée par un seul interlocuteur, sur la base d'un prix unique moyen pour tous, quelle que soit la nature et la qualité des terrains, de 3,61 euros/m² d'indemnité de dépossession et 0,54 euro/m² d'indemnité de emploi, soit un montant total estimé à 551 950 euros pour 133 000 m² impactés. Il nous reste à traiter avec les trois exploitants concernés du secteur et à recourir à l'expertise de France Domaines au regard de la nature forestière des terrains. France Domaines a validé les propositions de prix.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Je vous rappelle la longueur de la réalisation juridique des déviations. La dernière inaugurée à Saint-Nom-la-Bretèche avait une quarantaine d'années !

Hélène BRIOIX-FEUCHET – Je souhaite féliciter Jean-François RAYNAL pour son dévouement, sa détermination et sa pugnacité dans la négociation et l'avancement de ce projet.

Jean-François RAYNAL – Je vous remercie et j'associe également les services du Département au bon déroulement de ce dossier.

La délibération 2-5716 est adoptée à l'unanimité.

Requalification de la RD 190 entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine avec insertion d'un transport en commun en site propre en partie urbaine - Bilan de la concertation

Jean-François RAYNAL, *rapporteur* – A travers l'aménagement de Carrières-sous-Poissy mené depuis quelques années, il était question de faire un T.C.S.P. afin que les bus venant de Triel-sur-Seine vers la gare de RER A de Poissy arrivent le plus possible à l'heure. Nous avons engagé une enquête préalable pour présenter un projet dans le cadre de réunions publiques dans les deux communes. Les 43 questions posées sont consignées dans ce rapport. Certains éléments pourront être rendus publics à l'issue de cette séance. Nous poursuivons à présent la démarche en lançant une enquête publique sur l'aménagement de cette voie.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants.

La délibération 2-5766 est adoptée à l'unanimité.

Répartition et utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Année 2018

Laurent BROSSE, *rapporteur* – Les communes de moins de 10 000 habitants peuvent prétendre à une subvention destinée à la réalisation d'un aménagement par an soit au titre des transports en commun, soit au titre de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes. Les communes perçoivent une subvention égale à 80 % d'un coût H.T. de travaux plafonné selon le type d'aménagement prévu. En 2018, le montant des crédits s'élève à 409 855 euros. 43 demandes de subventions ont été formulées, 42 feront l'objet d'une subvention pour un montant total de 274 164 euros. Un dossier a reçu un avis défavorable pour des raisons techniques. Il reste un reliquat de 145 169 euros. Une information sera délivrée aux communes qui n'ont pas sollicité de subvention pour les inciter à présenter des projets.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants.

La délibération 2-5780 est adoptée à l'unanimité.

Acquisition de l'immeuble "ALPHA" situé 11 avenue du Centre à Guyancourt

LE PRÉSIDENT – À l'issue de toutes nos opérations d'acquisition, le Département aura un solde net de 40 millions d'euros, ce qui démontre la nature active de notre politique, dont je félicite le Directeur général du Département et l'ensemble des services et notamment Ollivier GUILBAUD, très impliqué dans ces affaires. Cette situation présente d'importants avantages dans le cadre des contraintes budgétaires imposées par l'État, notamment la transformation d'un loyer (dépenses de fonctionnement) en investissement. Le passage de locataire à propriétaire de ce bâtiment nous aidera dans notre gestion.

Philippe BENASSAYA, *rapporteur* – Ce rapport, qui comporte un amendement, concerne l'acquisition par préemption de l'immeuble Alpha, qui abrite une partie des services départementaux au 11 avenue du Centre à Guyancourt. Le département des Yvelines disposait pour ses propres services de plusieurs implantations immobilières sur Versailles, inadaptées. Après l'accord donné par une majorité d'agents versaillais consultés par referendum en février 2017, le principe d'un regroupement des services à Guyancourt a été acté.

Dans un premier temps, le département des Yvelines a signé au mois d'avril 2017 un bail commercial de 9 ans, avec une période ferme de 6 ans, avec la société C.F.C. Gestion afin de louer cet immeuble de bureaux de plus de 14 000 m² et disposant de plus de 350 places de parking. Les services du Département y ont emménagé en trois phases successives entre les mois de décembre 2017 et janvier 2018. Une opportunité s'est présentée en mai 2018, date à laquelle le propriétaire de l'immeuble a souhaité le céder à l'investisseur Perial. Le Département s'est porté acquéreur de cet ensemble immobilier. Cette opération d'acquisition dynamise la politique d'investissement souhaitée par le Département et sera largement financée par le produit des cessions des actifs versaillais aujourd'hui désaffectés. Cette acquisition se réalisera par voie de préemption.

Près de 700 collaborateurs sont installés dans le bâtiment Alpha, ce qui consolidera le dynamisme économique de la zone d'activité tertiaire, sauvegardera et mettra en valeur le patrimoine bâti et maintiendra la présence sur le territoire de Guyancourt d'un service public de proximité.

Le Département se porte acquéreur de l'immeuble auprès de son propriétaire actuel S.N.C. ALPHA, représentée par son Président Bernard DE FESQUET, aux conditions énoncées au sein de la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.), datée du 18 mai 2018, à savoir un prix de transaction de 33 millions d'euros. C'est ici qu'intervient l'amendement annoncé en préambule. Les modalités d'acquisition ont été modifiées ces jours derniers et ont permis de faire passer le montant de la transaction à 30,991 millions d'euros.

LE PRÉSIDENT – Je vous propose de procéder dans un premier temps au vote de l'amendement

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La délibération 2-5789 est adoptée à l'unanimité.

Nouvelles aides culturelles 2019

Joséphine KOLLMANNSBERGER, *rapporteur* – Ce rapport a été sous-tendu par de nombreuses réunions et concertations. Depuis 2016, le Département a mis en place une nouvelle politique culturelle pour redéfinir les projets. Je vous rappelle combien il a été compliqué de faire comprendre et accepter cette nouvelle démarche sur le territoire. Nous avons souhaité réaliser un bilan à deux ans pour évaluer les résultats de cette nouvelle politique culturelle, via une évaluation interne et une évaluation externe, en partenariat avec les partenaires territoriaux du Département et l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avons été très satisfaits de constater que les retours de cette évaluation correspondaient à notre ressenti. De nombreux partenaires supplémentaires se sont révélés grâce aux appels à projets, ce qui a pu faire émerger de nouvelles choses. Nous avons également constaté l'existence de quelques difficultés dans la mise en place de l'appel à projets, notamment sur la pérennisation des projets, le cadencement, la temporalité et l'accompagnement d'équipements structurants communaux. Suite à cette étude, le Département a souhaité mettre en place un assouplissement de cette démarche d'aide.

Je ne rappellerai pas les aides apportées par le Département et insisterai sur les évolutions que nous avons souhaité mettre en place. Sur la période 2019-2021, la politique de développement culturel départemental s'articulera autour de trois axes : la lecture publique, les projets culturels de territoire et l'éducation artistique et culturelle, avec un soutien renforcé à l'investissement et l'animation du territoire. Pour ce faire, certaines aides seront complétées, révisées ou créées.

Les quatre appels à projets ouverts en fonctionnement sont conservés, mais partiellement modifiés :

- Tous voient leurs bénéficiaires élargis à l'ensemble des personnes morales de droit public ou privé, ayant au moins un an d'existence ;
- Le taux des bonifications pour des projets « Culture et accessibilité » et « Éducation artistique et culturelle » devient plus incitatif et est relevé à 10 % ;
- L'appel à projets d'éducation artistique et culturelle est aménagé. L'idée est de permettre la distinction et donc la cohabitation avec une nouvelle aide qui vise, quant à elle, les « programmes d'éducation artistique et culturelle » ;
- Les critères d'éligibilité de l'appel à projets « Incitalire » sont complétés. Les projets soutenus s'appuieront désormais impérativement sur le réseau de lecture publique du territoire impacté et ce, pour encourager la coopération culturelle locale.

Les autres dispositifs transitoires laissent place à cinq nouvelles aides :

- L'« Aide lecture publique : mutualisation (ressources & animations) » ;
- L'« Aide aux projets culturels de territoire » ;
- L'« Aide aux programmes d'éducation artistique et culturelle » ;
- L'« Aide aux manifestations culturelles attractives ».

Chacune de ces onze aides fait l'objet d'une fiche descriptive détaillée. Le budget 2018 ne subit donc aucune évolution. Pour 2019 et les années suivantes, l'investissement sera facilité et les dépenses de fonctionnement resteront contenues au niveau actuel.

Je conclurai en remerciant mes collègues qui ont travaillé sur cette analyse dans et en dehors de la commission. L'écoute vers les territoires est plus grande et nous avons imaginé la possibilité d'apporter des aides exceptionnelles sur certains projets qui se présenteraient sur le territoire. Je remercie également les services qui ont beaucoup travaillé sur ce sujet.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

Georges BENIZE – Je remercie la Vice-présidente et les services de leur forte implication. J'ai pu assister à une importante réunion de maires sur le canton de Rambouillet qui a permis de lever certaines idées et certains préjugés. Les maires en sont sortis ravis et souhaiteraient que des réunions bisannuelles de travail soient mises en place.

Janick GEHIN – Je me réjouis de cette nouvelle évolution des aides culturelles et je félicite Madame la Vice-présidente pour cette parfaite adéquation des aides et appels à projets à la réalité des besoins des acteurs culturels sur le territoire. La politique culturelle se place en totale cohérence totale avec nos missions. Je la remercie de nous avoir associés à sa réflexion.

Pauline WINOCOUR-LEFEVRE – Je m'associe à mes deux collègues et remercie Joséphine de son écoute et de l'attention portée aux projets des territoires ruraux.

LE PRÉSIDENT – Je m'associe également à ces remerciements, car Joséphine KOLLSMANNBERGER a été l'excellente Vice-Présidente des « vaches maigres », période pendant laquelle elle a subi des réunions compliquées dans un contexte de restriction. La chute vertigineuse de nos capacités budgétaires dans les années 2013 et 2014 nous avait amenés à mettre en œuvre des restrictions. Maintenant que notre situation financière se stabilise, selon les engagements que nous avons pris, nous relançons des politiques plus généreuses, car nous avons la capacité de cette générosité.

La délibération 3-5782 est adoptée à l'unanimité.

Convention avec l'Université de Cergy-Pontoise - Institut d'Etudes Politiques de Saint-Germain-en-Laye - Travaux bâtiment B

Jean-Noël AMADEI, *rapporteur* – L'Institut d'Études Politiques (I.E.P.) a ouvert depuis le mois de septembre 2014 à Saint-Germain-en-Laye. Il dépend d'une Université du Val d'Oise, mais travaille avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Il connaît un succès certain, un fort développement et manque désormais cruellement de place. L'I.E.P. demande depuis deux ans au Département d'identifier des solutions financières permettant d'agrandir sa capacité d'accueil. Un accord a été trouvé pour transformer l'usage d'un bâtiment de logements en usage administratif et éducatif (900 m²), pour 4 millions d'euros.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – J'avais indiqué aux élus de ce territoire que le Département serait très actif sur le développement de ce pôle remarquable, même si cela ne relève pas réellement de ses compétences. L'I.E.P. est une formidable opportunité pour Saint-Germain-en-Laye et les Yvelines de montrer la qualité de formation de notre territoire.

La délibération 3-5790 est adoptée à l'unanimité.

Convention avec le Centre de Formation des Apprentis "Les écoles des Eco-activités- Institut de la Transition Énergétique, du Tertiaire et de l'Eco-Construction d'Aubergenville" (l'EA-ITEDEC)

Ghislain FOURNIER, *rapporteur* – Il s'agit de nous associer et de cofinancer la construction d'un plateau de formation technique ferroviaire à Aubergenville, qui portera une dynamique forte pour le développement local et économique et d'insertion professionnelle de notre territoire. Cette délibération propose une participation à l'investissement de la construction de ce plateau technique pour un tiers, au même titre que la Région et que les écoles des éco-activités et l'institut de la transition énergétique. Ce projet répond à une forte demande de main-d'œuvre qualifiée dans ce secteur économique au cours des prochaines années (Éole, Grand Paris Express). Ce plateau technique serait le seul en région Ile-de-France, permettant un développement local fort dans le nord du département, et une importante politique de développement économique et d'insertion vers les jeunes Yvelinois ou les bénéficiaires du R.S.A. Cette action est déjà soutenue par Activit'Y. Ce plateau technique de formation vise à former 1 200 apprenants à l'horizon 2021. Le montant total de ce projet s'élève à 2,8 millions d'euros, dont 33 % issus du Département.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission de l'Emploi, des Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-5785 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Il s’agit du deuxième rapport que nous examinons aujourd’hui sur les sujets de formation. Sur ce dossier, nous profitons de l’opportunité de l’arrivée du R.E.R. Éole qui crée une tension sur certains métiers pour prendre l’initiative d’identifier l’organisme capable d’accueillir ces formations et de monter toute cette opération. Cela démontre bien que le Département, parce qu’il connaît bien son territoire, est en capacité de trouver des solutions et de ne pas se contenter d’être un simple accompagnateur financier. Cette école, peu connue, présente des performances remarquables dans d’autres secteurs (ex. : numérique...).

Convention de partenariat Département des Yvelines / GIP compensations environnementales pour la mise à disposition de moyens humains, financiers, fonciers et matériels, et l’assistance de services fonctionnels et techniques

Nicole BRISTOL, *rapporteur* – Cette délibération concerne la convention de partenariat entre le département des Yvelines et le G.I.P. compensations environnementales. Le G.I.P. a été créé le 23 janvier 2018 par arrêté préfectoral. Il s’agit de lui apporter une aide logistique, des moyens humains, financiers et matériels pour lui permettre de fonctionner. Le projet de convention précise les conditions de cette aide, en proposant une dotation de 400 000 euros en 2018 et 2019, la mise à disposition de trois agents départementaux, l’hébergement gratuit dans l’immeuble Alpha, la capacité à disposer de l’assistance requise de la part des différentes directions techniques et administratives et enfin son rattachement à la D.G.A.T. concernant son activité et son fonctionnement dans les Yvelines.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales et un avis conforme de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Cette délibération est petite par sa taille, mais grande par sa superficie.

Joséphine KOLLMANNSBERGER – Je vous remercie pour cette convention de partenariat : il s’agit d’une forte avancée pour le G.I.P. compensations environnementales, qui donne un important coup de projecteur sur le département des Yvelines. Une commission sénatoriale est venue nous interroger sur les projets de compensation existants sur le territoire départemental, et nous a adressé ses remerciements.

La délibération 5-5783 est adoptée à l’unanimité.

Indemnité de conseil et d’assistance allouée au payeur départemental

Yann SCOTTE, *rapporteur* – Cette délibération traite de la modification d’une délibération prise par le Conseil départemental 19 juin 2015 autorisant le payeur départemental à bénéficier d’une indemnité de conseil. Il vous est proposé de faire évoluer le calcul du point d’indice du fait de l’augmentation du point d’indice de la

fonction publique en 2017 et de préciser les modalités de versement de cette indemnité qui sera dorénavant conditionnée par la constatation du service fait.

L'indemnité est versée en contrepartie de prestations pour lesquelles les comptables publics peuvent intervenir à la demande de la collectivité, au titre de leur engagement et de leur investissement personnels, en dehors de leurs missions obligatoires de conseils inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable. À titre d'exemples, pour le Département, les conseils pourraient porter sur un appui à la réingénierie des procédures et de l'organisation des services de l'ordonnateur, à l'appui à l'analyse financière rétrospective ou prospective, à l'appui à la formation professionnelle des agents de la Collectivité, à l'appui à l'ingénierie des contrats complexes. Dans ces conditions, le payeur départemental est autorisé à bénéficier d'une indemnité de conseil et d'assistance pour la durée.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

LE PRÉSIDENT – Cette démarche est à l'initiative du département des Yvelines, en réponse à une obligation légale.

Philippe BRILLAULT – Je remercie la qualité de l'exposé du rapporteur.

La délibération 1-5784 est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT – Avant de clore cette séance, je souhaite vous faire part de deux informations.

L'État vient de prendre deux arrêtés dans les Yvelines visant à protéger son patrimoine géologique. Il s'agit des premiers arrêtés de ce genre pris en France. À Beynes (la Ferme de l'Orme) et Thiverval-Grignon (site du domaine de Grignon), Le Préfet a souhaité protéger de riches découvertes géologiques datant de 45 millions d'années, avec une faune tropicale.

Une commission permanente se tiendra le 21 septembre et une séance plénière le 28 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.

Le Secrétaire :

Nicolas DAINVILLE

Le Président :

Pierre BEDIER

**Communication des marchés notifiés entre le 20 mars et le 15 juin 2018
en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil départemental
(art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Numéro de marché	Objet du marché	Date de notification	Reconduction Nbre	Montant HT	Montant mini Ht par période d'exécution	Montant maxi Ht par période d'exécution	Code postal	Nom du contractant
20180298	Collecte et remise de courrier et de colis entre l'Hôtel du Département et les sites décentralisés	20/04/2018	2		30 000,00	390 000,00	92230	SVP TRANSPORT
20180563	Achères - Collège Jean Lurçat - Travaux de mise en accessibilité tout handicap y compris création d'un ascenseur dans la SEGPA - relance lots 1 et 2	29/05/2018	0	445 943,11			94240	ATLANTE CONSTRUCTION
20180752	Chanteloup-Collège CASSIN - Réfection des courants faibles et des étanchéités des toitures terrasses	07/06/2018	0	179 488,90			78520	GED AGE
20180300	Fourniture de bois et de produits dérivés	05/04/2018	2	180 000,00			78360	CARESTIA
20180363	Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un	03/04/2018	0	1 697 790,00			94600	ARTELIA Ville & Transport

	diffuseur entre la RD57 et l'A86 à VELIZY-VILLACOUBLAY							
20180043	RD121 - Eclairage Public	03/04/2018	0	459 422,20			91320	SEGEX ENERGIES
20180751	Chanteloup-collège Cassin- réfection des courants faibles et des étanchéités des toitures-terrasses	07/06/2018	0	177 715,04			92230	SOPREMA ENTREPRISES
20180564	Achères - Collège Jean Lurçat - Travaux de mise en accessibilité tout handicap y compris création d'un ascenseur dans la SEGPA - relance lots 1 et 2	28/05/2018	0	34 388,93			93200	MYDL
20180243	Le Vésinet - Collège Le Cèdre - Mission de MOE pour les travaux de réfection de verrières et de menuiseries extérieures	14/05/2018	0	44 521,26			78200	ARCHITECTURE AMENAGEMENT
20180536	Renforcements 2018 sur RD - STYR - Bétons Bitumineux - Enrobés Coulés à Froids	07/06/2018	0	1 977 256,00			78570	LE FOLL TRAVAUX PUBLICS
20180519	Relance - acquisition de matériels de motoculture et	02/05/2018	0		20 000,00	200 000,00	28600	LHERMITE EQUIPEMENT LOISIR

	matériels associés pour les services du Département							
20180547	Mantes La Jolie - Travaux de restructuration des sanitaires, de création d'un auvent et de traitement de l'accessibilité PMR	02/06/2018	0	364 494,68			94500	DA COSTA DECO
20180546	Mantes La Jolie - Travaux de restructuration des sanitaires, de création d'un auvent et de traitement de l'accessibilité PMR	04/06/2018	0	25 616,50			11700	ERIONE
20180548	Mantes La Jolie - Travaux de restructuration des sanitaires, de création d'un auvent et de traitement de l'accessibilité PMR	04/06/2018	0	47 010,00			27930	GUICHAINVILLE
20180538	Le Pecq - Collège Jean Moulin - Réfection des courants faibles et amélioration des éclairages	15/06/2018	0	285 000,00			78520	GED AGE GODEFROY
20180491	Prestation de réparation de carrosserie sur les véhicules de toutes marques dont le PTAC est inférieur	25/04/2018	1	90 000,00			78530	RENAULT

	ou égal à 3,5 tonnes du Conseil Départemental des Yvelines							
20180532	Fourniture de pièces détachées et maintenance de matériels multimarques de viabilités hivernales	02/05/2018	1	90 000,00			15000	EUROPE SERVICE
20171428	Fourniture de produits pharmaceutiques et de vaccins [Consultation allotie : 8 lots] (lot 1)	23/03/2018	2		40 000,00	200 000,00	93200	PHARMACIE DE LA LEGION D'HONNEUR
20180641	Téléphonie filaire, raccordement et acheminement trafic entrant et sortant, fourniture de numéros d'accueil et services associés	25/04/2018	2	360 000,00			92366	Bouygues Telecom
20180642	Fourniture de services de téléphonie mobile, voix et data et services associés	25/04/2018	2	300 000,00			92366	Bouygues Telecom
20180643	Fourniture de terminaux mobiles et de services associés	25/04/2018	2	400 000,00			75002	Artisan du mobile
20180438	Prestations d'assistance Microsoft Premier avec la société Microsoft France	23/03/2018	0		381 720,00	900 000,00	92130	MICROSOFT France

2018-0485	Fourniture d'une solution web hébergée pour le pilotage de la masse salariale avec maintenance associée certifié par le Service National de l'Adresse.	12/04/2018	0	200 000,00			78280	Allshare
2018-1926	Maintenance et évolution et du progiciel de gestion de crèche Noé	25/05/2018	0		4 000,00	50 000,00		AIGA
20180562	Nouvelle politique départementale en matière de rénovation énergétique du parc privé yvelinois	03/05/2018	0	73 440,00			75011	GESTE
20181835	Accompagnement au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique, mental ou cognitif	01/06/2018	2	25 000,00			75015	CLUB ARHIM
20180784	Marché subséquent n°10 - PRIOR'Y - Evaluation opérationnelle des projets de Conflans Sainte Honorine	08/06/2018	0	47 600,00			69003	ADEQUATION
20180787	Marché subséquent n°11 - PRIOR'Y - Evaluation opérationnelle des projets de Poissy	11/06/2018	0	40 800,00			69003	ADEQUATION

20181854	Consultation juridique traitement contentieux afférents à la tarification d'EPHAD	01/06/2018	0	26 000,00			75006	CABINET SAIDJI ET MOREAU

Conseil départemental du 30 juin 2018
LISTE DES AVENANTS NOTIFIES
(du 20 mars au 15 juin 2018)

N° de marché Contractant	Objet du marché	Numéro de l'avenant	Date d'effet de l'avenant	Montant HT de l'avenant	Montant du marché			% de variation (sur le montant initial)
					Montant initial HT	Montant HT avant le présent avenant	Nouveau montant HT	
2017-0896 GTM TP IDF devient CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION	RD 30 - PLAISIR/ELANCOURT Aménagement et doublement Construction d'une passerelle sur la RN 12	1	03/04/2018	0,00	Avenant sans incidence financière			
2014-460 BD LINE	RD 307 - Déviation et aménagement sur place à St Nom la Bretèche, Noisy le Roi et Villepreux Marché n° 8B - signalisation verticale est	1	03/04/2018	0,00	Avenant sans incidence financière			
2016-113 SPAL	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Lot n° 2 - Menuiseries extérieures, serrurerie	2	28/03/2018	1 952,00	87 479,00	100 768,00	102 720,00 €	17,42%

2017-0526 EZI	ELANCOURT Collège l'Agiot Travaux de reprise partielle du clos et du couvert mise aux normes de l'ascenseur et rénovation des sanitaires élèves Lot n° 2 - Etanchéité	1	29/03/2018	4 306,30	125 234,50	125 234,50	129 540,80 €	3,44%
2017-0473 MAGNY ELECTRICITE GENERALE	ELANCOURT Collège l'Agiot Travaux de reprise partielle du clos et du couvert mise aux normes de l'ascenseur et rénovation des sanitaires élèves Lot n°4 - Electricité	1	28/03/2018	1 927,00	27 587,00	27 587,00	29 514,00 €	6,99%
2017-0489 GTPR	POISSY Collège Les Grands Champs Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec créatio d'un ascenseur Lot n° 1 - Désamiantage, gros œuvre, corps d'état secondaire	3	28/03/2018	35 692,00	755 522,11	786 351,32	822 043,32 €	8,80%
2017-0502 SRG	VILLEPREUX Collège Léon Blum Restructuration des sanitaires élèves du rez- de-chaussée, réfection totale de la chaufferie, réfection du vide sanitaire, réfection partielle de	1	28/03/2018	16 243,99	98 000,00	98 000,00	114 243,99 €	16,58%

	l'étanchéité des toitures terrasse, rénovation des courants faibles, mise en oeuvre de couvertines en zinc sur les portiques de façade de l'externat Lot n° 1 - démolition, gros oeuvre, cloisons doublage, faux plafonds, carrelage, faïence, sol souple et peinture							
2017-0573 SOPAC	ECQUEVILLY Collège Léonard de Vinci Travaux de réfection de la chaufferie Lot unique	1	29/03/2018	4 630,00	131 506,90	131 506,90	136 136,90 €	3,52%
2014-590 EPICURIA - CBC	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Restructuration - Extension Mission de conception - réalisation pour l'extension et la restructuration du lycée	3	10/04/2018	251 227,31	45 160 667,00	45 160 667,00	45 411 894,31 €	0,56%
2016-114 CBC	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Lot n° 3 - Carrelage, faïence	1	10/04/2018	8 983,50	109 326,30	109 326,30	118 309,80 €	8,22%

2017-0475 CGBAT	ELANCOURT Collège l'Agiot Travaux de reprise partielle du clos et du couvert, mise au normes de l'ascenseur et rénovation des sanitaires élèves Lot n° 1 - Désamiantage, gros œuvre, menuiserie intérieure, revêtements de sols, peinture, ravalement	1	10/04/2018	7 787,00	351 917,00	351 917,00	359 704,00 €	2,21%
2014-590 CBC (EPICURIA)	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Restructuration - extension Mission de conception - réalisation pour l'extension et la restructuration du lycée	4	18/04/2018	124 593,20	45 160 667,00	45 411 894,31	45 536 487,51 €	0,83%
2016-0893 SN E.C.O.TECH	CHANTELOUP LES VIGNES Collège René Cassin Travaux de réfection des courants faibles et des étanchéités des toitures terrasses Mission de maîtrise d'œuvre	1	18/04/2018	4 650,00	32 090,00	32 090,00	36 740,00 €	14,49%
2017-0489 GTPR	POISSY Collège Les Grands Champs Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasses, mise en accessibilité du site avec	4	19/04/2018	3 335,00	755 522,11	822 043,32	825 378,32 €	9,25%

	création d'un ascenseur Lot n° 1 - Désamiantage, gros œuvre, corps d'état secondaire							
2012-402 VERITAS	BREVAL Collège Les Nénuphars Travaux de réhabilitation du collège Mission de contrôle technique	1	18/04/2018	1 472,50	16 775,00	16 775,00	18 247,50 €	8,78%
2015-207 BTP CONSULTANTS	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et de remplacement des menuiseries et occultations Marché de contrôle technique	1	13/04/2018	920,00	4 400,00	4 400,00	5 320,00 €	2091%
2015-287 SITAS	VERSAILLES Institut de Formation Sociale des Yvelines Travaux de réfection du SSI et du réseau VDI, remise à niveau des courants forts et création d'un système de vidéo protection Mission de maîtrise d'œuvre	1	16/04/2018	1 082,16	12 000,00	12 000,00	13 082,16 €	9,02%

2016-56 COLAS	MAGNY LES HAMEAUX Collège Albert Einstein Réfection des VRD, démolition du préau et réfection de l'électricité et des chaudières des 4 logements en fonction Lot n° 1 - VRD, espaces verts	3	13/04/2018	76 225,04	571 096,76	580 096,11	656 321,15 €	14,92%
2017-0486 EGB ELECTRICITE	SAINT GERMAIN EN LAYE Collège Marcel Roby Travaux de réfection des courants faibles et du système de sécurité incendie Lot unique - Electricité courants forts et faibles	3	13/04/2018	2 776,00	198 700,00	210 414,10	213 190,10 €	7,29%
2015-208 ACI	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et de remplacement des menuiseries et occultations Marché de coordination SPS	1	13/04/2018	445,50	877,50	877,50	1 323,00 €	50,77%
2014-389 LEFEVRE ARCHITECTES GALLY	CHEVREUSE Château de la Madeleine Travaux d'entretien dits "de conservation" Mission de maîtrise d'œuvre	1	16/04/2018	2 200,00	13 175,00	13 175,00	15 375,00 €	16,70%

2009-263 QUALICONSULT	Voie nouvelle départementale à Sartrouville et Montesson - Marché n° 2 - Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	4	12/04/2018	0,00	Avenant sans incidence financière			
2017-0746 COLOMBO	VERSAILLES Foyer Carpentier Travaux de démolition Lot unique	1	26/04/2018	47 812,28	819 593,19	819 593,19	867 405,47 €	5,83%
2014-590 EPICURIA - CBC	SAINT GERMAIN EN LAYE Lycée International Restructuration - Extension Mission de conception - réalisation pour l'extension et la restructuration du lycée	5	04/06/2018	121 189,90	45 160 667,00	45 536 487,51	45 657 677,41 €	1,10%
2015-206 BIM INGENIERIE	MANTES LA JOLIE Collège Gassicourt Réfection de la chaufferie, restructuration des salles de sciences et de remplacement des menuiseries et occultations Mission de maîtrise d'œuvre	2	01/06/2018	8 068,13	43 798,56	50 253,06	58 321,19 €	33,16%

2016-116 BE GROUPE	AUBERGENVILLE Collège Arthur Rimbaud Déplacement de la loge, restructuration des sanitaires élèves et réfection des circulations Lot n° 5 - Electricité	2	01/06/2018	1 486,48	122 000,00	129 879,70	131 366,18 €	7,68%
2017-0256 CLIMANET	RAMBOUILLET Collège Catherine de Vivonne Travaux de réfection de la chaufferie Lot unique - chauffage	2	13/06/2018	1 491,00	125 000,00	125 000,00	126 491,00 €	1,19%
2011-93 AS 756-BECT- CREACEPT- DARD PAYSAGISTE	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Restructuration du collège Mission de maîtrise d'œuvre	3	16/04/2018	0,00	430 000,00	491 951,00	491 951,00 €	14,41%
2014-2 BERIN PLAFONDS	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 2 - Faux plafonds, cloisons, doublage intérieur	1	17/04/2018	75 000,00	500 000,00	500 000,00	575 000,00 €	15,00%
2014-7 SPAL	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 7 - Menuiseries extérieures et fermeture PVC, aluminium et acier - secteur nord et ouest	1	13/04/2018	75 000,00	500 000,00	500 000,00	575 000,00 €	15,00%

2014-18 DVS-SERPEV	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 18 - Voirie, réseaux divers, terrassement	1	13/04/2018	90 000,00	600 000,00	600 000,00	690 000,00 €	15,00%
2014-8 ERI	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 8 - Menuiseries extérieures et fermeture PVC, aluminium et acier - secteur Sud et Est	1	30/05/2018	75 000,00	500 000,00	500 000,00	575 000,00 €	15,00%
2014-15 BENTIN	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 15 - Electricité, agences sud et est	1	13/04/2018	60 000,00	400 000,00	400 000,00	460 000,00 €	15,00%
2014-14 BENTIN	Prestation d'entretien et de réparation courante du patrimoine du département des Yvelines Lot n° 14 - Electricité, agences nord et ouest	1	11/06/2018	60 000,00	400 000,00	400 000,00	460 000,00 €	15,00%
2016-93 ALTEMPO	MAGNANVILLE Collège Georges Sand Réhabilitation et de restructuration du collège Lot n° 13 - Construction de bâtiments modulaires préfabriqués	1	11/06/2018	147 536,53	670 816,77	670 816,77	818 353,30 €	21,99%

SOMMAIRE

<i>ADOPTION DU COMPTE RENDU ANALYTIQUE N° 982 DU 30 MARS 2018</i>	1
<i>COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	1
<i>VALEUR FACIALE DES TITRES RESTAURANT ALLOUES AUX AGENTS DU DEPARTEMENT DES YVELINES</i>	2
<i>COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2017</i>	2
<i>BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018</i>	7
<i>MISE EN ŒUVRE DE LA PLATEFORME INTERDEPARTEMENTALE 78-92 SUR LE SITE DE BECHEVILLE</i>	9
<i>CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LES DEPARTEMENTS DES HAUTS-DE-SEINE ET DES YVELINES POUR LA FORMATION DES ASSISTANTS FAMILIAUX SALARIES DES HAUTS-DE-SEINE</i>	11
<i>PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION 2018-2020. PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2018-2020</i>	11
<i>AIDE AUX COMMUNES FUSIONNEES</i>	12
<i>PLAN DEPARTEMENTAL D'APPUI AUX COMMUNES CARENCEES : ADOPTION DU DISPOSITIF PREVENTION – CARENCE</i>	13
<i>APPROBATION DE 4 PLANS D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES DE PLUS DE 25 000 HABITANTS</i>	14
<i>APPROBATION DU CONTRAT YVELINES TERRITOIRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES</i>	15
<i>APPROBATION DE QUATRE "DEPARTEMENTAL EQUIPEMENT" ET ADOPTION D'UN AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CLOUD</i>	16
<i>APPROBATION DE 2 CONTRATS RURAUX ET 1 PROROGATION</i>	17
<i>POLITIQUE AGRICOLE DEPARTEMENTALE 2018-2020</i>	17
<i>AFDEY : RAPPORT ANNUEL 2017 ET PERSPECTIVES 2018-2020</i>	19
<i>PSG : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX AMENAGEMENTS DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°30 ET AUX CESSIONS FONCIERES LIEES</i>	21
<i>DEVIATION DE LA RD154 A VERNEUIL-SUR-SEINE ET VERNOUILLET</i>	23

<i>REQUALIFICATION DE LA RD 190 ENTRE CARRIERES-SOUS-POISSY ET TRIEL-SUR-SEINE AVEC INSERTION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE EN PARTIE URBAINE - BILAN DE LA CONCERTATION</i>	24
<i>REPARTITION ET UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE. ANNEE 2018</i>	24
<i>ACQUISITION DE L'IMMEUBLE "ALPHA" SITUE 11 AVENUE DU CENTRE A GUYANCOURT</i>	25
<i>NOUVELLES AIDES CULTURELLES 2019</i>	26
<i>CONVENTION AVEC L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE - INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE - TRAVAUX BATIMENT B</i>	28
<i>CONVENTION AVEC LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS "LES ECOLES DES ECO-ACTIVITES- INSTITUT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DU TERTIAIRE ET DE L'ECO-CONSTRUCTION D'AUBERGENVILLE" (L'EA-ITEDEC)</i>	28
<i>CONVENTION DE PARTENARIAT DEPARTEMENT DES YVELINES / GIP COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS, FINANCIERS, FONCIERS ET MATERIELS, ET L'ASSISTANCE DE SERVICES FONCTIONNELS ET TECHNIQUES</i>	29
<i>INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE ALLOUEE AU PAYEUR DEPARTEMENTAL</i>	29
<i>SOMMAIRE</i>	47